



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le Directeur du cabinet

Paris, le 30 AOUT 2016

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les préoccupations soulevées par les conseillers principaux d'éducation à l'occasion de la dernière rencontre nationale organisée par le SNES-FSU le 24 mai dernier.

Très sensible au rôle essentiel de la vie scolaire, la ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Le groupe de travail en charge des conseillers principaux d'éducation mis en place dans le cadre du chantier sur l'évolution des métiers, a permis d'actualiser le périmètre de leurs missions, de clarifier davantage encore leur temps de travail et d'obtenir également un alignement du montant de l'indemnité forfaitaire sur celui de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves. En outre, dans le cas où les conseillers principaux d'éducation assurent des missions particulières, en sus de leurs missions statutaires, une indemnité pour mission particulière (IMP) peut leur être allouée conformément aux modalités d'attribution de l'IMP en application du décret n°2015-475 du 27 avril 2015.

J'ajoute que, dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), le plan de modernisation et de revalorisation de la carrière des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation bénéficie tout particulièrement aux conseillers principaux d'éducation.

Afin de poursuivre ces efforts, dans le cadre du projet de budget pour 2017, une attention particulière sera naturellement portée aux recrutements des conseillers principaux d'éducation ainsi qu'à l'amélioration de leurs perspectives de carrière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, en l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement,


Bernard LEJEUNE

Monsieur Xavier MARAND
Secrétaire général adjoint du SNES-FSU
46 Avenue d'Ivry
75647 PARIS

BDC/2016012382/SC/NP